

Le projet d'extension est à l'étude et doit être concerté avec vous

La lettre de Guernambigot

Sur la ligne de départ

« **Permettez-moi de vous informer** du lancement des études pour l'extension de la carrière de Guernambigot. Ce projet vise avant tout à préserver l'activité traditionnelle de taille de pierre. Mais aujourd'hui, lorsqu'on extrait un bloc, seulement 10% est exploité, le reste produit une pollution visuelle.

Le site doit être réaménagé, il faut nettoyer le site jonché de débris de roche. Nous souhaitons valoriser le gisement de matériaux issus de cette activité d'extraction. Grâce à ce gisement existant, nous pourrions répondre aux besoins locaux et alimenter les chantiers de travaux publics.

Ce projet, pour réussir, doit être **exemplaire** : nous sommes conscients qu'il n'est pas question de dégrader le cadre de vie actuel des riverains.

Dans cette première lettre, nous essayons de répondre à toutes les questions qui nous ont été posées jusqu'ici.

Nous ne ferons pas ce projet seuls dans notre coin. Il est à l'étude et doit être concerté avec vous.

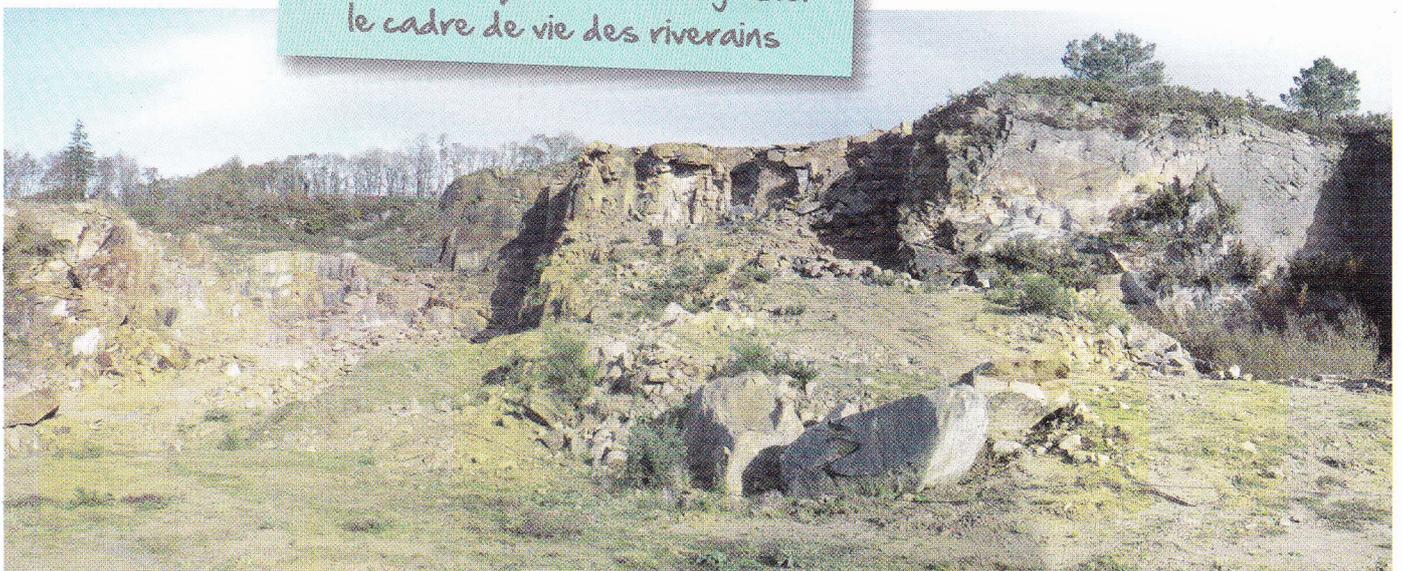
Je redis solennellement ma volonté de participer à un débat local, avec l'aide d'un médiateur et sous l'égide de la mairie. Je redis également mon souhait de voir respecter le droit élémentaire d'être entendu par mes concitoyens et de pouvoir débattre honnêtement avec eux.

Je vous souhaite une lecture instructive et agréable.

Jean Le Nardant



Il n'est pas question de dégrader le cadre de vie des riverains



Questions

Comment va fonctionner le site ?

Le front de taille de la carrière va pivoter, de manière à tourner le dos aux habitations et **réduire au maximum les nuisances.**

Quel sera le trafic ?

La carrière de Guernambigot utilisera **au maximum 18 camions par jour** soit 36 passages. **La création d'un nouvel accès routier**, qui va contourner les habitations, garantit une meilleure sécurité et un plus grand respect de la tranquillité des riverains.

Pourquoi augmenter la production ?

Aujourd'hui, avec une autorisation de 4 000 tonnes par an, le carriér n'est pas autorisé à évacuer les chutes : le site est encombré de débris.

Exploiter plus signifie avant tout valoriser les chutes, par une activité de concassage. Cela va permettre de nettoyer le site, de valoriser les amas de blocs dispersés.

LA CARRIÈRE APRÈS DEUX ANS D'EXPLOITATION



PHASE 2 : APRÈS 10 ANS D'EXPLOITATION



Pourquoi 100 000 tonnes par an ?

Aujourd'hui, pour extraire 4 000 tonnes de pierre de taille, on abat 40 000 tonnes. Ces 36 000 tonnes sont inutilisées. Elles polluent le site. Nous voulons faire **un projet équilibré par rapport aux capacités du site**. Nous demandons 100 000 tonnes par an parce que le gisement le permet mais notre volonté reste l'élimination des matériaux inutilisables pour la taille de pierres et non pas la destruction du gisement de granit de Gourin

Pour en savoir plus : le dossier ICPE

Le dossier ICPE est la demande d'autorisation d'exploiter adressée à l'État sous la forme d'une présentation complète de l'installation industrielle et d'une étude d'impact environnemental qui nécessite plusieurs mois d'étude.

Le dossier sera instruit par les services de l'État puis soumis à une enquête publique.

Cette procédure officielle donne accès pour chaque citoyen au dossier et lui permet d'exprimer son avis sur le projet finalisé.

s directes

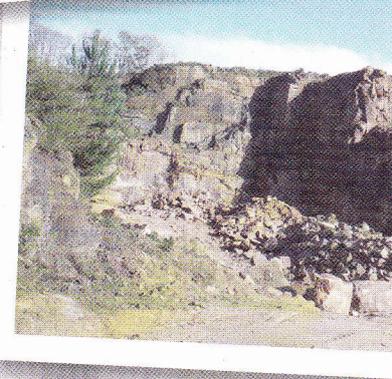
à toutes les questions qui ont été posées jusqu'ici

Pourquoi une extension ici ?

Parce qu'il n'y a plus d'autres ressources à proximité pour alimenter le marché local. La carrière de Gourin a cessé sa production, elle est inutilisable.

Le département du Morbihan ne fait pas face à ses besoins et importe tous les ans du granulat. La production va ainsi **répondre aux besoins locaux et alimenter les chantiers de travaux publics.**

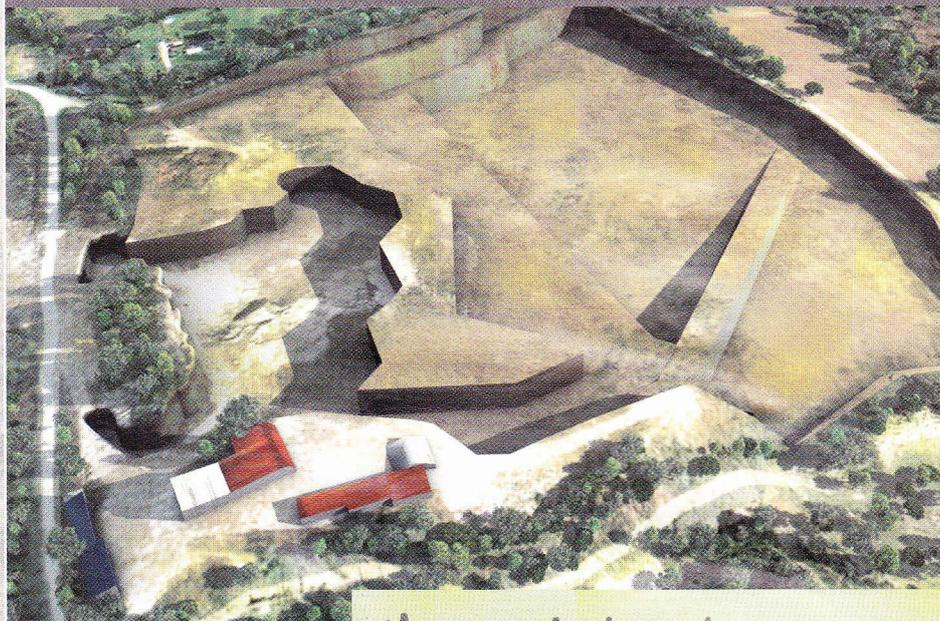
La consommation moyenne de matériaux est de 7 tonnes par an et par habitant. 100 000 tonnes correspondent aux besoins de 14 000 habitants. Pour information la communauté de commune du pays du Roi Morvan représente 25 412 habitants. Le besoin en matériaux est évident.



LOIATION



PHASE 3 : APRÈS 20 ANS D'EXPLOITATION



Est ce qu'il y aura plus de tirs ?

Pour extraire des pierres de taille, il faut procéder à des tirs très précis dit de découpage. Ces tirs ont lieu et auront lieu une fois par semaine. Il n'y a pas de changement,

il n'y aura pas plus de tirs de découpage.

Une fois par mois, pour abattre la roche de moindre qualité, on procède à des tirs de fragmentation. Cependant, pendant les premières années, on valorisera ce qui est déjà tombé, il n'y aura donc aucun tir supplémentaire.

Y aura-t-il de la poussière ?

Le concasseur est équipé d'un système de captage de la poussière. Il est installé dans un endroit optimal de la carrière pour le confiner.

Le concassage n'a lieu que 3 mois dans l'année, par campagne d'un mois maximum.

En évitant la période estivale on évite la période où la poussière sera la plus importante. Les périodes de concassage seront décidées en concertation avec les riverains.



La lettre de Guernambigot

Juin 2011

Concertation mode d'emploi

Pigeon, une entreprise familiale et régionale

Créée en 1929, le groupe Pigeon compte actuellement une soixantaine de sociétés implantées sur le Grand Ouest.

Ce groupe familial fort et indépendant est devenu un acteur majeur de l'aménagement du territoire au niveau régional, en s'appuyant sur 5 branches d'activités complémentaires : carrières, travaux publics, béton et négoce de matériaux de construction, chaux et transformation de matières plastiques.

Reconnu pour son professionnalisme, le groupe Pigeon est devenu un partenaire privilégié aussi bien pour les entreprises de BTP que pour les administrations publiques.

Avec qui ?

Ce débat concerne en premier lieu les voisins. Nous souhaitons en faire les interlocuteurs privilégiés de ce débat.

Le projet doit donner lieu à des explications précises et visuelles. Une visite du site semble nécessaire, tout comme l'information régulière et la participation des riverains au projet.

Pourquoi concerter ?

Tous les projets de carrière sont soumis à une enquête publique qui permet de recueillir l'avis de tous les citoyens sur la base d'un projet finalisé.

En amont de cette procédure, le groupe Pigeon fait le choix de la concertation afin d'améliorer son dossier en écoutant les suggestions des habitants.

Cette démarche permet d'informer les acteurs concernés afin qu'ils prennent la décision en toute connaissance de cause.

Sur quel sujet ?

Les thèmes abordés seront le bruit, les poussières, l'aménagement du territoire, le fonctionnement de l'exploitation, etc.

Chaque sujet donnera lieu à des discussions ouvertes. Le projet n'est pas fermé, de nombreuses composantes sont à définir avec vous : les modalités du nouvel accès routier, les mesures de réduction des nuisances, la prévention des tirs, le calendrier du concassage, etc.



Calendrier

Jun 2011

La concertation se déroule de juin à octobre.

Octobre 2011

Les études techniques sont en cours jusqu'en octobre 2011.

Novembre 2011

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter est remis aux services de l'État en novembre 2011.

Début 2012

L'enquête publique débutera une fois que le dossier réglementaire aura donné satisfaction aux services de l'État.